

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quatorze, le 4 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon - Hautefort », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Pôle des Services Publics, sous la présidence de M. Jean BOUSQUET.

Date de convocation : 21 février 2014

PRÉSENTS :

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	87
Présents	53
Votants :	53
Pour :	53
Contre :	0
Abstention :	0

Titulaires :

Didier CLERJOUX, Claude de FLEURIEU, Jean-Pierre CHATORET, Gérard DEBET, Christian OUSTALET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Christian SÉGUI, Marcel THIOLAT, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean DEMAISON, Alfred GALVAO, Annie DELAGE, Marcel BAYLE, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Yves MOREAU, Nadine ÉLOI, Roland MOULINIER, Catherine LUSTRISSY, Simone DONZEAU, Claude MALAURIE, Serge EYMARD, Raymonde BUCHET, Pierre AUGUSTE, Daniel FRÉMONT, Patrick PASSERIEUX, Jean-Claude BOYER, René GAILLARD, Gérard DEVAUX, Alain CLUZEAU, Jean-Jacques DUMONTET, Serge PÉDENON, Bernard DURAND, Joël DURAND, Claude DELPY, Jean BOUSQUET, Pierre ROUBY, Arsène DURET, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER, Irène CHARRETTE, Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND, Lucien VILLEMAINE, Laurent PELLERIN.

Suppléants :

Gérard BOYER représente Dominique DURUY, Michel JOFFRE représente Jacqueline CHAINE, Maurice MARNEIX représente Hervé BOUTIN, Annie GUYOMAR représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS Titulaires : Andrew RUBINSTEIN, Dominique DURUY, Bernard PLAZANET, Michel BARDET, Frédéric LÉON, Gérard MERCIER, Jessica GRAFFEUIL, Jacqueline CHAINE, Philippe JOFFRE, Jean-Michel LAGORSE, André LUC, Jacques MIGNOT, Jean-René SKOWRON, Paul-Emmanuel MOULIN, Daniel BOUTOT, Corinne ROMER, Véronique VERGNOLLE, Claude SAUTIER, Hervé BOUTIN, Francis AUMETTRE, Christian BERGÈS, Camille GÉRAUD, Jean-Charles CHAPUT, Gérard LACHAUD, Arlette SAURET, Laurent MONTEIL, Marc CHAPON, Michel LAPOUGE, Marie-Claire FOUGEYROLLAS, Daniel SALON, Jean-Louis SAUGUES, Danièle CAZAVIEILH, Caroline TATI-PERROT, Frédéric GAUTHIER, Romain VEYSSET, Caroline BAMBOU, Nicole RAVIDAT, Patrick FAURE.

SECRÉTAIRE : M. Lionel ARMAGHANIAN

OBJET : Gestion du personnel : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade (saisine du CTP)

Conformément au 2° alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il

appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu la saisine du Comité technique paritaire en date du 4 mars 2014.

Le Président propose à l'assemblée de soumettre à l'avis préalable du Comité technique paritaire les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio Promus/Promouvables
Adjoint administratif 2° classe	Adjoint administratif 1° classe	100%
Adjoint administratif 1° classe	Adjoint administratif principal 2° classe	100%
Adjoint administratif principal 2° classe	Adjoint administratif principal 1° classe	100%
Rédacteur principal 2° classe	Rédacteur principal 1° classe	100%
Attaché	Attaché principal	100%
Adjoint technique 2° classe	Adjoint technique 1° classe	100%
Adjoint technique principal 2° classe	Adjoint technique principal 1° classe	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à soumettre à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire les taux indiqués dans le tableau pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité,

CHARGE Monsieur le Président à faire dire et signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Certifié exécutoire le : Reçu en Sous-Préfecture le :	Publié ou Notifié le :
--	---------------------------

Fait et délibéré au siège les jours,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à
TERRASSON-LAVILLEDIEU
le 5 mars 2014.

Le Président,

Jean BOUSQUET.